

### Le recensement c'est gratuit, simple et utile à tous!

Le recensement est un acte essentiel de la vie communale. C'est une obligation (loi n°51-711 du 7 juin 1951) mais **c'est avant tout un geste civique utile à tous :**



C'est pourquoi il est indispensable que chacun y participe.

### Des informations confidentielles et anonymes

Le recensement est régi par des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la CNIL). L'INSEE est le seul organisme autorisé à exploiter les questionnaires et ce de façon anonyme ; vos informations personnelles ne peuvent en aucun cas être transmises à un autre organisme privé ou public.

Votre nom et votre adresse sont cependant nécessaires afin d'être sûr qu'une même personne ne sera recensée qu'une fois. Lors du traitement des données, vos noms et adresses ne sont pas conservés et toutes personnes ayant préalablement accès aux questionnaires, comme les agents recenseurs et les coordonnateurs communaux, sont tenues au secret professionnel.

**CONFIDENTIEL**



M. Biville



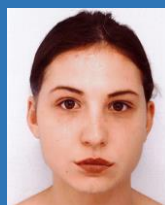
Mme Brébion



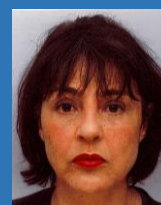
Mme Castel



M. Costanza



Mme De Souza



Mme Goïc



M. Goïc



M. Godot



M. Hisbergue



Mme Quéro



M. Lanos



M. Manessiez



Mme Marchienne



M. Saint-Yves



Mme Sorel



Mme Sosson



Le recensement de notre commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019. En cas d'absence prolongée durant cette période merci de contacter la mairie afin d'en informer le service en charge du recensement.



# COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les

**5**

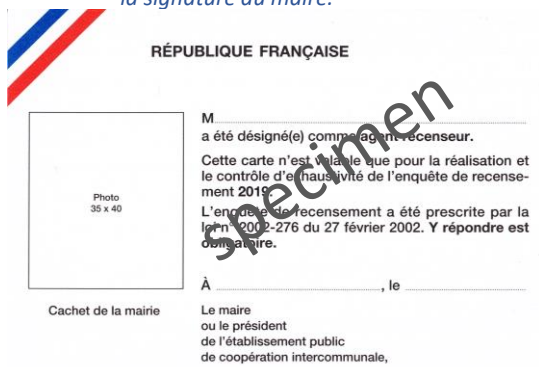
ans auprès de l'ensemble de la population communale.



Quelques jours avant le début du recensement, je suis informé par courrier de la visite de l'agent recenseur.

Puis je reçois sa visite. L'agent recenseur me propose alors d'être recensé(e) par Internet ou sur papier.

Chaque agent recenseur est détenteur d'une carte officielle permettant de l'identifier et sur laquelle figurent le cachet de la mairie ainsi que la signature du maire.



Je remplis le questionnaire :



Par Internet sur

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

C'est la solution la plus simple et la plus rapide (voir encadré ci-dessous).

Si je choisis de répondre sur documents papier, l'agent recenseur me remet une **feuille de logement** et autant de **bulletins individuels** que de personnes vivant dans le logement.

A un moment convenu avec moi, l'agent recenseur viendra récupérer en mains propres les questionnaires.



## LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- ① **Rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)** et cliquez sur

**ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE**

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- ② **Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice remise par l'agent recenseur.

Vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Code d'accès : V Q F T N A 3 3  
Mot de passe : M J b q a t 7 7

- ③ **Entrez ensuite les informations de votre logement** renseignées par l'agent recenseur. Elles se trouvent également sur la notice.

Caractéristiques de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 3  
RIS, lot ou district  
0 1 4 0 0 5  
Rang A Rang L

- ④ **Répondez au questionnaire** Vous serez guidé à chaque étape.

- ⑤ **Validez et c'est terminé !** Envoyer les questionnaires

### DES AVANTAGES POUR TOUS

#### Pour vous



- Pas de nouveau rendez-vous à prendre avec l'agent recenseur pour le retour des documents
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

**TOP SECRET**

#### Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

#### Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018 soit 31 tonnes déjà économisées !
- Un recensement moins coûteux



Pour plus d'informations concernant le recensement de la population 2019 rendez-vous sur : [www.Le-recensement-et-moi.fr](http://www.Le-recensement-et-moi.fr)

Un site complet et des vidéos ludiques pour répondre à toutes vos questions!